



Chers membres de l'Assemblée,
Mesdames et Messieurs, chers amis,

Vous vous en souvenez sans doute, j'avais mis en exergue de mon élection et de mon installation les deux mots de vigilance et d'espérance, inspirés de la vision de la fleur d'amandier du prophète Jérémie. Ces deux mots me paraissent plus que jamais d'actualité. Alors que les commémorations du début de la guerre de 1914-18, du débarquement du 6 juin 1944 et bientôt de la chute du Mur en 1989 rappellent avec insistance les acquis de la paix et de la coopération européenne, les élections européennes d'il y a un mois se sont caractérisées par une abstention très élevée et des scores records de la part des partis antieuropéens. Les raisons de ce phénomène ont été largement analysées : il traduit, dans un contexte économique et social de plus en plus difficile, la peur de l'avenir, la peur de l'autre différent, la tentation de l'égoïsme et du repli. Pour les Eglises chrétiennes s'impose donc la vigilance, afin que ne s'installent pas insidieusement un discours et un climat de méfiance et de peur. Nous devons non seulement dénoncer sans ambiguïté la montée du fanatisme et de l'antisémitisme, les violences faites à celles et ceux qui sont différents, juifs, musulmans ou roms, rappeler contre vents et marées que chacun est bienvenu sur cette terre, mais au-delà des déclarations, nous devons surtout agir pour que soit transformé en profondeur le contexte qui permet de telles dérives. Plus que jamais, nous devons inviter au débat sur les questions qui agitent nos sociétés, contribuer au dialogue et à la réflexion, sans diaboliser quiconque. Nous devons interpeler les partis dits « de gouvernement » afin qu'ils se ressaisissent et travaillent à élaborer des solutions de sortie de crise plutôt que de nous offrir le triste spectacle de leurs luttes intestines.

Dans les milieux protestants, notamment au récent Synode de l'Eglise Protestante Unie de France en Avignon et lors de l'installation de l'évêque de l'Eglise évangélique du Pays de Bade le 1^{er} juin à Karlsruhe, a été rappelé un autre anniversaire : celui du Synode de l'Eglise confessante de Barmen, qui donna lieu à la célèbre déclaration du même nom, le 31 mai 1934, il y a 80 ans. Il n'est bien sûr pas question de comparer la situation de 1934 à celle de 2014 : alors qu'en 1934, ce sont des projets politiques collectivistes et totalitaires qui avaient le vent en poupe (national-socialisme ou communisme), notre époque est marquée par les revendications individualistes et malheureusement par l'absence de projet de société. Restons cependant vigilants, car l'aspiration à un chef qui réglerait nos difficultés de manière charismatique et autoritaire reste fortement présente dans les mentalités : vous vous souvenez peut-être de l'enquête Ipsos de 2013, relayée par Le Monde, qui indiquait que « 87 % des Français estiment qu'on a besoin d'un vrai chef en France pour remettre de l'ordre ». Ces chiffres ont été confirmés en 2014. Comme tout sondage, celui-ci doit être interprété avec grande prudence, tant il est vrai que le terme-même d'autorité peut avoir des sens multiples. Vigilance donc, mais aussi devoir d'espérance, car nous savons en tant que chrétiens que l'avenir du monde est entre les mains de Dieu. Notre fidélité à l'Évangile doit être une invitation non seulement à

l'espérance, mais à la confiance. La défiance est sans doute le mal le plus profond qui ronge notre société.

Vigilance encore sur les questions d'accompagnement en fin de vie, dont l'actualité nous montre bien qu'elles ne sont pas vraiment réglées et qu'elles travaillent notre société en profondeur : entre un médecin qui prend sur lui de mettre fin à la vie de 7 personnes âgées et l'incroyable bataille juridique autour de Vincent Lambert, nous sentons bien que notre société est confrontée à des questions complexes posées par les possibilités nouvelles qu'offrent la science et la technologie, auxquelles la loi seule ne peut répondre, dans un contexte de déficit de références éthiques. Le texte sur l'accompagnement en fin de vie que nous avons rendu public il y a quelques semaines constitue un bon « poteau indicateur » pour rappeler le chemin étroit d'un accompagnement où la technique et la loi doivent aussi faire place à la compassion et au respect de la personne et de son entourage.

C'est aussi dans cet esprit de vigilance et d'espérance que je souhaite que nous abordions le débat si sensible sur une éventuelle bénédiction des couples mariés du même sexe. J'ai découvert ce débat en prenant mes fonctions, et je ne vous cache pas qu'il m'aurait semblé plus sage de laisser mûrir cette question comme conclusion d'un débat plus large sur la conjugalité et le couple d'une part, et l'accueil des personnes homosexuelles en Eglise d'autre part. Mais je tiens à dire que nous avons œuvré avec le Conseil restreint et le Conseil plénier pour que le débat annoncé puisse avoir lieu et qu'une décision, quelle qu'elle soit, puisse être prise dans les meilleures conditions durant cette session de l'Assemblée, comme il avait été prévu. Il faut d'ailleurs à souligner à cet endroit que le débat a bien eu lieu dans les paroisses, consistoires, inspections et autres lieux d'Eglise, et qu'il s'est globalement plutôt bien passé, sinon dans la sérénité, du moins dans le respect des convictions de chacun. Les retours ont été nombreux et importants, attestant que le sens du débat se développe lorsqu'on prend « la base » au sérieux. Certes, ici et là, on a pu faire état de pressions, dans un sens ou dans l'autre, dans les prises de position collectives, mais celles-ci ont pu être corrigées par des expressions individuelles dont il a été tenu compte dans la synthèse réalisée par Bettina Schaller et Karsten Lehmkuhler. A ce stade, je voudrais d'ores et déjà exprimer en votre nom à tous notre profonde reconnaissance à Bettina et Karsten pour leur implication personnelle dans ce travail, non seulement pour la rédaction du dossier initial, dont la qualité a été unanimement saluée, mais pour le considérable travail de synthèse qu'ils ont bien voulu accepter de réaliser pour notre Assemblée, et qui vous sera présenté cet après-midi.

Je voudrais également, en introduction à ce sujet, émettre le vœu que, quelle que soit la décision ou l'orientation prise par l'Assemblée, personne ne reparte en vainqueur ou en vaincu. Il n'y a pas, il ne devrait pas y avoir, d'un côté les « progressistes prophétiques » qui seraient en faveur de la bénédiction (nous ne serions d'ailleurs que les suiveurs de dispositions déjà prises par d'autres Eglises) et de l'autre les « conservateurs ringards » qui s'y opposeraient (comme c'est aussi le cas de bien d'autres Eglises, qui ne sont sans doute pas moins sages). Prendre une décision dans un sens ou un autre ne pourra être qu'une étape sur un cheminement. Certes, nous serons amenés à voter, car c'est le seul moyen, si ce n'est pas le meilleur, de vérifier le consensus nécessaire sur une question un moment donné. En vous proposant un niveau de consensus élevé sur une telle décision, le Conseil plénier veut indiquer que la question est grave, et qu'elle engage l'Eglise bien

plus fortement que pour l'adoption d'une simple disposition réglementaire. La décision est grave, et nous invite donc à la vigilance, mais pour autant elle ne met pas non plus en péril l'avenir de l'Eglise. Cet avenir est entre les mains de Dieu, et j'oserai dire que dans la compréhension protestante de l'Eglise, celle-ci peut même se tromper. Oui, l'Eglise s'est trompée et a été hérétique quand elle a béni les canons ou quand elle a défendu l'apartheid comme voulu par Dieu. Elle n'en a pas pour autant disparu. Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est la réponse pastorale à une demande de bénédiction d'une part, et notre commune fidélité à la Parole de Dieu révélée dans les Ecritures d'autre part. Et en fin de compte, notre critère ultime devrait-être : quelle est aujourd'hui la bonne décision pour l'Eglise ?

Que nos Eglises doivent avoir un souci pastoral vis-à-vis des personnes homosexuelles et leur choix de vivre en couple ou de se marier comme la loi française les y autorise désormais est pour moi une évidence. L'histoire du christianisme n'a malheureusement pas brillé par son attitude générale vis-à-vis de la sexualité, beaucoup plus fréquemment assimilée au péché que bien des comportements d'injustice, de violence ou de haine. Le mépris ou la haine du corps ont été trop souvent considérés comme l'expression juste de la foi chrétienne, alors qu'ils en étaient la caricature. Les personnes homosexuelles ont eu à souffrir, beaucoup plus que d'autres, de cette peur de la sexualité. Mais si l'écoute pastorale de ces souffrances est un devoir, comme l'accueil inconditionnel des personnes homosexuelles dans leur différence, il n'en résulte pas pour autant que l'Eglise doive bénir les couples mariés de même sexe. Entre les deux démarches – accueil pastoral et bénédiction – il y a tout un écart qui tient d'une part à la théologie biblique et d'autre part au caractère symbolique et structurant d'un acte public posé par l'Eglise.

Notre difficulté vient de ce que la lecture des Ecritures ne permet pas de tirer d'emblée des conclusions simples et définitives sur pareil sujet. Cette lecture est toujours interprétation, et si les Ecritures sont la source de la Parole vivante de Dieu, Dieu doit pouvoir nous dire aujourd'hui des choses nouvelles. Sinon, Dieu serait enfermé dans une interprétation et une lecture immuable des Ecritures qu'il nous suffirait de répéter, et nous n'aurions plus besoin de Lui, ce que Gérard Siegwalt a très bien montré dans un récent article d'ETR. Mais comment discerner entre Parole vivante de Dieu et interprétation selon nos désirs ou nos modes humaines ? Quelles limites poser à notre interprétation ? Pour Luther, le critère d'interprétation de l'Ecriture est le fameux « Was Christum treibet », ce qui met le Christ en avant, ce qui donne la priorité au Christ. Mais ce critère, qui peut sembler privilégier la grâce et l'accueil inconditionnel de tout être humain, est lui-même discutable : la grâce ne saurait être l'approbation inconditionnelle de tout comportement humain, elle n'existe que par rapport à la Loi : la grâce a un prix, elle n'est pas, comme Bonhoeffer l'a dénoncé, « la grâce servant de magasin intarissable à l'Eglise, où des mains inconsidérées puisent pour distribuer sans hésitation, ni limite », la grâce qui bénit tout en fermant les yeux. Le rappel de la confession de Barmen que j'ai évoquée plus haut l'a illustré tragiquement

Notre décision devra donc trouver la juste voie entre l'accueil inconditionnel qui dit quelque chose de l'amour et de la grâce de Dieu, et le respect des limites que pose la Loi révélée par les Ecritures, sans lesquelles la grâce ne serait que laxisme.

Par ailleurs, l'Eglise fait partie de l'espace social : son discours doit donc avoir le souci de structurer cet espace ou au moins de ne pas brouiller les pistes. Lorsque la Loi de mai

2013 a autorisé le mariage de personnes de même sexe, de nombreuses voix ont déploré l'usage du terme mariage, qui introduit de la confusion dans l'espace symbolique : depuis des temps immémoriaux, le mariage désigne l'union d'un homme et d'une femme, pouvant se traduire potentiellement par la procréation. Personne n'aurait trouvé à redire si l'on avait parlé d'union civile accordant les mêmes droits à des couples de même sexe. Au nom de la Fédération protestante de France, le pasteur Claude Baty avait d'ailleurs vigoureusement dénoncé, avant le vote de la loi, cette confusion sémantique et symbolique, malheureusement sans succès. Prétendre qu'un traitement différencié aurait été discriminatoire est un contresens. Égalité ne signifie pas uniformité. Une des grandes lignes de force de la Bible est de nous révéler un Dieu qui a le souci constant de la différenciation, du respect de l'altérité, de la lutte contre la confusion et le chaos : il sépare la mer et la terre, le jour et la nuit, le créateur et la créature, l'homme et la femme. Cette différenciation-séparation n'exclut pas la proximité et la communion, elle en est au contraire la condition.

Ainsi, traiter différemment un couple hétérosexuel et un couple homosexuel, ce n'est pas dire que l'un serait supérieur à l'autre, ce n'est pas introduire une discrimination ou une inégalité, c'est prendre acte d'une différence, qui peut être fondatrice du respect réciproque. Notre décision devrait pour le moins, même si nous allons dans le sens d'une bénédiction, introduire une différenciation symbolique dans l'accompagnement de ces couples.

Au critère pastoral et au critère biblique et symbolique, il convient d'en rajouter un troisième : le critère, ou le souci, du maintien de la communion. Cette question se pose à la fois en interne, au sein de notre propre Union d'Eglises, et en externe par rapport aux autres Eglises. Nous savons bien que la réponse que nous apporterons à la question qui nous est posée risque d'être source de tensions, voire de séparations au sein de l'UEPAL. Si certaines attitudes excluant tout débat sont inacceptables (« de toutes façons, la décision est déjà prise, et par conséquent je démissionne ou je quitte l'Eglise »), nous devons avoir le souci de celles et ceux qui en conscience ne peuvent accepter une décision favorable à la bénédiction, et peut-être plus encore de celles et ceux qui sont troublés et ne savent quelle position est la bonne. Lorsque nous voterons, ayons le souci de ces « petits » que l'on n'a peut-être pas beaucoup entendus et pour lesquels nous ne devons pas être une « pierre d'achoppement ». Le souci vis-à-vis des autres Eglises doit aussi nous habiter. Certes, il y a des moments où des décisions « clivantes » sont nécessaires : si Luther avait privilégié le critère de l'Unité de l'Eglise, il se serait rétracté, et l'Eglise n'aurait pas été réformée. Mais notre décision n'est pas de l'ordre du combat pour la vérité, elle doit donc être prise avec le souci de préserver le mieux possible l'unité. Les Eglises qui sont proches de nous au sein de la FPF, comme les Eglises Libres, dont était issu Claude Baty et les Baptistes, qui ne sont pas des fondamentalistes bornés, nous disent : n'allez pas trop vite, laissez-nous le temps ! Lors d'une récente réunion provoquée à ce sujet par François Clavairolly, les présidents de ces Eglises ont émis la crainte qu'une décision en faveur de la bénédiction ne suscite une fracture au sein de la FPF, alors même qu'ils sont en train d'évoluer sur la question de l'homosexualité, en encourageant l'accueil des personnes homosexuelles dans leurs communautés. Peut-être la voie de la sagesse sera-t-elle alors celle que nous proposent Jürgen Grauling et Stéphane Kakouridis, chacun très engagé, le premier pour le oui, le second pour le non, dans une déclaration commune qu'ils m'ont adressée récemment : travailler concrètement à l'accueil

inconditionnel des personnes homosexuelles dans l'Eglise avant de prendre une décision précipitée sur la bénédiction des couples.

Je voudrais conclure mon propos par quelques considérations plus institutionnelles sur la vie de notre Union. Le passage de relais entre Jean-François Collange et moi-même n'a pas été sans difficultés, au point qu'il a pu être fait état dans certains supports de presse des dissensions entre protestants. Je suis profondément persuadé que ces tensions sont la conséquence de la jeunesse de notre Union. Si le modèle qui a présidé à sa création est pertinent, elle doit pouvoir se vivre et s'approfondir quelles que soient les personnes qui en assurent la gouvernance. Le Conseil restreint et le Conseil plénier ont pu travailler sur les malentendus qui ont compliqué la collaboration luthéro-réformée ces derniers mois. Ils ont défini une voie pour retrouver le chemin de la confiance. Je suis persuadé que cette confiance se construit sur la volonté commune de relever les défis qui attendent notre Eglise et qui se présentent déjà à elle aujourd'hui. Je n'ai aucune crainte quant à notre accord sur les priorités que nous devons mettre en œuvre ensemble : approfondissement théologique, renouveau du témoignage et de la formation, redéploiement territorial, diversification des ministères. Dès l'automne, nous travaillerons sur ces thèmes en y associant le plus largement les membres de nos Eglises. Parallèlement, la réorganisation des services du Quai St Thomas qui sera menée à partir de la rentrée, devra permettre d'optimiser le soutien à nos paroisses et lieux d'Eglise.

Le dernier sujet important que je voudrais évoquer est le développement de la synodalité, ou la manière d'associer davantage aux débats, en particulier éthiques, les membres de nos communautés. Nous en vivons aujourd'hui un bel exemple, tant sur le fond que sur la forme. Sur le fond, nos paroisses ont fortement participé aux débats sur la bénédiction, sur la base du dossier préparatoire, comme en attestent les nombreuses remontées dont on nous présentera la synthèse cette après-midi. Sur la forme, nous vivons aujourd'hui une première, en nous dotant, en la personne de nos deux modérateurs, d'une présidence élue conformément au décret de 2006, et d'un règlement de fonctionnement expérimental. Nous sommes là au bénéfice de la tradition réformée, dont l'expérience nous est précieuse. Nous espérons que ces outils formels nous aideront à vivre une Assemblée exemplaire et sereine. Que Dieu nous y aide et que son Esprit nous conduise maintenant dans la sagesse et la vérité. Je vous souhaite, je nous souhaite à tous une bonne et belle Assemblée.

Christian ALBECKER